



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées



Piste cyclable
Kleinbettingen – Steinfort

1^{er} coup de pelle de l'aménagement

Cyclable BELU - Itinéraire cyclable performant entre Arlon et Luxembourg

13 avril 2026

Dossier de presse



Sommaire:

Descriptif général	3
Plan de la PC22	3
Descriptif des travaux	4
Chiffres-clés	8
Organigramme général	8



Descriptif général :

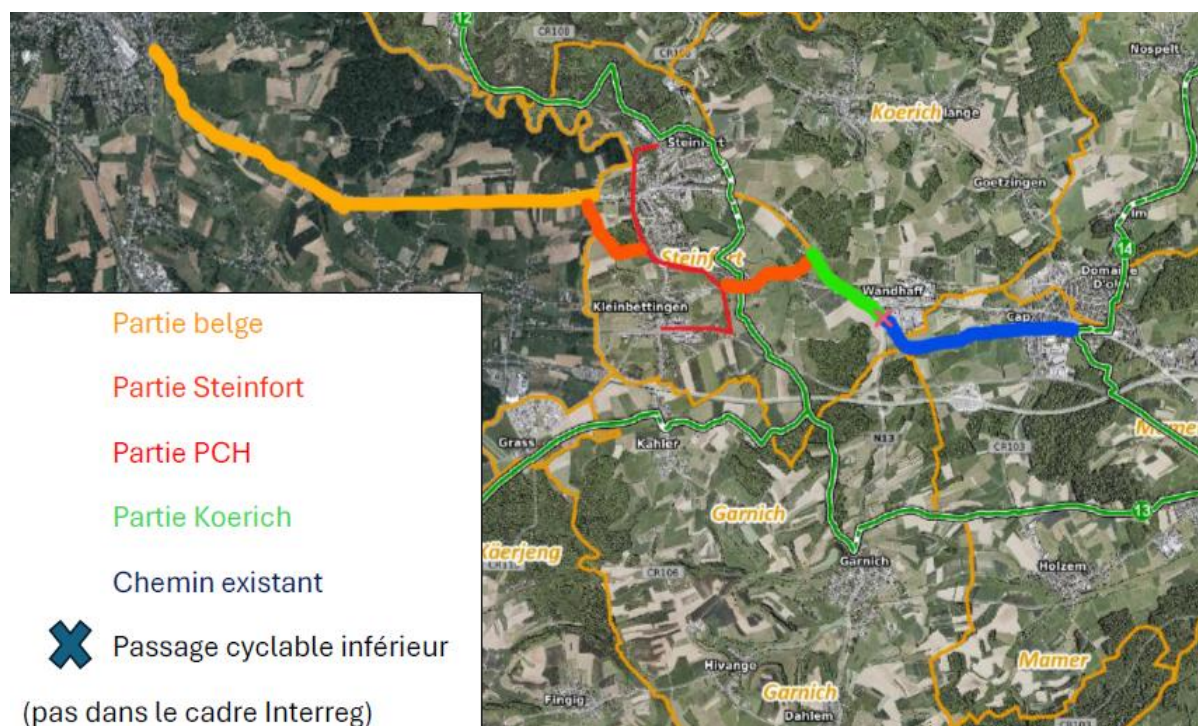
L'aménagement du tronçon Kleinbettingen - Steinfort de la piste cyclable PC12 (Pétange - Colmar-Berg) fait partie du projet Interreg, qui a comme objectif d'assurer une liaison cycliste sécurisée entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique. En effet, chaque jour, plus de 30.000 Belges passent la frontière à Arlon, en province de Luxembourg, pour aller travailler au Grand-Duché. Cette nouvelle liaison cyclable devrait fournir une nouvelle solution alternative à la voiture et convaincre davantage de cyclistes de l'emprunter.

L'objectif du tronçon Kleinbettingen - Steinfort de la PC12 consiste à déplacer le tracé actuel vers un parcours sécurisé et à créer une liaison directe vers la gare de Kleinbettingen. Cette portion de la PC12 permettra d'ailleurs de relier les localités de Kleinbettingen et de Steinfort, en passant par la localité de Hagen.

Le projet de la PC12 traverse une partie de la localité de Kleinbettingen, de la gare aux Moulins de Kleinbettingen, pour suivre un chemin d'exploitation à l'arrière des Moulins de Kleinbettingen. Le tracé reprend ensuite l'ancienne ligne ferroviaire, en longeant Hagen, jusqu'au niveau du parc communal de Steinfort, pour finir à hauteur de l'usine « rue de Schwarzenhof », à la jonction avec la PC12 existante.

Au point sud-est du projet, le tracé reprend un chemin d'exploitation existant depuis la PC12 existante jusqu'à rejoindre l'ancienne voie ferrée et le reste de cette portion de la PC12.

La PC12 fait partie du réseau Euro Vélo 5 (<https://www.visitluxembourg.com/fr/tour/eurovelo-5>).



Descriptif des travaux :

Le tronçon Kleinbettingen - Steinfort de la PC12 est aménagée en partie sur les infrastructures existantes, sur une longueur d'environ 2.470 m, soit 47 % du tracé étudié. Les aménagements se limiteront dans ce cas à des travaux de signalisation horizontale et verticale.

Bref aperçu des travaux :

- Adaptations de chemins existants : création de voies suggestives (section 2.1), élargissement (section 1 et en fin de section 6.2), réfection du revêtement (section 1 et une portion de chemin existant repris dans la section 3) et création de traversées (section 3 croisant les routes communales en 3 points).
- Ouvertures à neuf sur le tracé de l'ancienne voie ferrée (sections 3, 3.1 et 4).
- Mise en place d'une alternative plus sécurisée au tracé actuel de la PC12 dans la traversée des localités de Hagen et de Steinfort.
- Construction d'espaces en faveur de la mobilité douce (sections 3, 3.1 et 4).
- Réaménagement des chemins existants en faveur de la mobilité douce (sections 1, 2.1 et 6.2).



Dans la section 2.1 (rue du Moulin à Kleinbettingen), il est prévu de créer des espaces de circulation sécurisés pour les cyclistes dans la traversée du site des Moulins de Kleinbettingen. L'aménagement prévoit la création de voies cyclables suggestives de 1,25 m de part et d'autre de la chaussée et une voie centrale rétrécie au minimum de 3 m de largeur.

Piste bidirectionnelle

À la sortie du site des Moulins de Kleinbettingen, la PC12 emprunte un chemin rural, revêtu d'enrobé. La section 1 est aménagée en piste cyclable bidirectionnelle en site propre avec circulation d'engins agricoles et riverains, sans travaux d'importance. Néanmoins, au croisement des chemins ruraux situés dans le prolongement de la « rue du Moulin » et de la « rue des Champs », la situation existante nécessite l'élargissement du « chemin du Moulin » à 3,30 m dans la rampe, complété par des dalles à engazonner sur la totalité de la rampe, afin de créer une sur largeur favorable au croisement cycliste - engins agricoles. Dans le cadre de ces travaux, l'aire de retournement existante sera reprofilée et élargie, avec un rayon de giration de 7 m, compte tenu de la topographie du site et de la végétation environnante.

Pour la section 3.1, une piste cyclable bidirectionnelle sera construite en site propre sur une ancienne plateforme d'accès aux voies ferrées. La piste cyclable y aura une largeur de 3 m et sera revêtu en enrobés. Un accotement sera mis en œuvre de part et d'autre de la piste cyclable, sur une largeur de 0,50 m. Les accotements seront revêtus en concassé dolomitique 0/5.

Pour les sections 3 et 4, une ouverture à neuf pour l'itinéraire cyclable est prévue sur l'ancienne voie ferrée désaffectée existante entre Kleinbettingen et Steinfort. La largeur actuelle de la plateforme ferrée est d'environ 4,50 m et conserve encore aujourd'hui les éléments de la voie courante (rails, traverses en bois, ballasts, câbles dont ceux de LUXCONNECT encore en service). L'aménagement prévoit la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre en enrobé, d'une largeur de 3 m. La piste sera entourée des deux côtés par un accotement avec finition en concassé dolomitique 0/5, d'une largeur de 0,50 m.

Ces travaux nécessitent la dépose de la voie courante sur la majorité du tracé et l'enlèvement du ballast selon l'épaisseur du coffre à réaliser.

Préserver la biodiversité

À l'arrière des « rues An der Laach » et « Op der Barriär », la piste cyclable bidirectionnelle sera décalée par rapport à l'axe de la plateforme ferrée, afin de conserver une partie du ballast dans cette zone exposée plein sud. L'intérêt de cette préservation consiste à conserver un biotope favorable aux lézards recensés lors de l'écobilan de 2017 par Oeko-Bureau. Ce décalage d'axe permet également de préserver la flore identifiée en 2017.

De la même manière, après le carrefour de la piste cyclable et de la « rue de Steinfort [CR106] » à Kleinbettingen, le tracé reprend, sur environ 300 m, un chemin rural existant, longeant l'ancienne voie ferrée. Ce chemin rural présente une largeur minimale de 3,50 m. Cette variante permet de préserver le ballast pour les lézards et la flore qui s'est développée. Sur cette portion, la voie courante est laissée en place également pour conserver l'histoire du site et ne pas affecter les biotopes existants. Le projet prévoit la réfection en pleine largeur des enrobés du chemin rural.

Piste mixte à partir du parc communal de Steinfort

Au bout de la section 4, en direction de Eischen, la piste cyclable rejoint le chemin piéton existant dans le parc communal de Steinfort. Le chemin piéton actuel est en béton et présente une largeur de 3 m. Les cyclistes emprunteront ce chemin qui sera transformé en piste mixte. La largeur de 3 m sera conservée.



La PC12 traversera ainsi les localités de Kleinbettingen, Hagen et Steinfort. Elle croisera les routes étatiques existantes (« rue Principale [CR110] » à Hagen, « rue de Steinfort [CR106] » à Kleinbettingen et « route d’Arlon [N6] » à Steinfort). Le concept consiste en la mise en place de passages combinés (4 m piéton*ne et 2 m cycliste). Une barrière sera mise en amont de chaque côté du carrefour, afin d’inciter les cyclistes à ralentir avant le carrefour. Celle-ci occupera la moitié de la largeur de la piste cyclable, réduisant la largeur de passage des cyclistes en approche du carrefour.

Le projet prévoit également l’aménagement de dalles PMR, associées à une reprise des trottoirs et des niveaux de bordures, ainsi que la mise en place d’un éclairage spécifique au passage combiné.

Concernant le passage vers le chemin rural longeant la voie ferrée au niveau du carrefour « rue de Steinfort [CR106] » à Kleinbettingen, celui-ci est géré par l’aménagement d’un trottoir traversant, permettant de sécuriser l’arrivée des cyclistes depuis Steinfort vers ce carrefour et le passage combiné. Au niveau du carrefour de la « route d’Arlon [N6] », l’aménagement est renforcé par la mise en place de feux tricolores, associés à des boutons poussoirs pour les cyclistes, en raison du trafic plus important sur la N6.

Dans la traversée du parc communal de Steinfort (section 6.2), le projet prévoit la transformation du chemin piétonnier existant en béton, en piste mixte piéton*ne*s/cyclistes. La largeur de 3 m existante sera conservée. Toutefois, les 20 derniers mètres de la piste piétonne existante de 2 m de largeur seront démolis et élargis à 3,50 m de largeur.

Chiffres-clés

- Début des travaux : 15 avril 2026
- Fin des travaux : mai-juin 2027
- Longueur du tronçon : 5.250 m
- Coûts : 2.679.849,85 € TTC

Organigramme général

Maître d'ouvrage : ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Maître d'œuvre : Administration des ponts et chaussées / Division de la Voirie de Luxembourg
Entreprise : Sopinor